MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 21 septembre 2026

relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur des cultures spécialisées – tous niveaux pour l'année 2026-2027

Vu le code rural, livre VIII ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité métiers de l'agriculture du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20/11/2020 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel « responsable de productions légumières, fruitières, florales et pépinières » ;

Vu l'arrêté du 23/01/2024 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option "**ouvrier maraîcher**" ;

Vu l'arrêté du 20/11/2020 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel « responsable de productions légumières, fruitières, florales et pépinières » ;

Vu l'arrêté du 17/06/2020 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat de spécialisation « conduite de productions maraîchères » ;

Vu l'arrêté du 2/03/2020 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat de spécialisation « conduite de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » ;

Vu l'arrêté du 09/06/1999 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat de spécialisation « commercialisation des vins » ;

Vu l'arrêté du 01/10/1990, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole modifié par les arrêtés du 25/07/1995, du 20/11/2019 puis par celui du 26/05/2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 08/03/2023 portant nomination de Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2026/SGAR/DRAAF/N° 199 du 1er septembre 2026 portant délégation de signature à Madame Annick BAILLE, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 16/01/2016 : Instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricoles conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC) ;

Vu la décision 2026/DRAAF/n°53 portant subdélégation de signature administrative à Monsieur François BAUVINEAU, chargé de la formation continue et de l'apprentissage au service régional de la formation et du développement.

ARRETE :

Article 1 : Les diplômes composant le jury d'examen du secteur des cultures spécialisées – tous niveaux sont :

- CAP Métiers de l'agriculture support « Viticulture » et support « Horticultures » ;
- BPA Travaux des Productions Horticoles ;
- BPA Travaux de la vigne et du vin ;
- BPA Ouvrier maraîcher ;
- BPA Ouvrier viticole ;
- BP Responsable de Productions Légumières Fruitières, Florales et Pépinières ;
- BP Responsable d'entreprise agricole support « Viticulture » ;
- CS Conduite de Productions de Plantes Aromatique et Médicinales ;
- CS Conduite de Productions Maraîchères ;
- CS Commercialisation des vins.

Article 2 : Sont nommées :

- Madame Isabelle Scoarnec, Présidente ;
- Madame Karine Petit, Présidente-adjointe.

Article 3 : Le jury est désigné pour l'année 2026-2027 pour les diplômes mis en œuvre par les centres suivants :

- CFPPA NTA ;
- CFA Montreuil Bellay ;
- CFPPA Angers ;
- CFPPA Montreuil Bellay ;
- CFC Charles Péguy – Gorges ;
- CFPPA Rouillon ;
- CNPH La Ménitré ;
- CFA EFEA ;
- CFC Briacé.

Article 4 : Les membres formateurs et professionnels composant ce jury sont précisés en annexe 1 de cet arrêté.

Fait à Nantes, le 21 septembre 2026

Po/La Directrice régionale et par délégation
Le Chargé de formation continue et

François BAUVINEAU

ANNEXE 1 à l'arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur des cultures spécialisées – tous niveaux pour l'année 2026-2027

Membres formateurs :

Marielle Mounier	CFPPA Angers
Guénolé Pontreau	CNPH La Ménitré-Piverdière
Mathieu Ferret	CNPH La Ménitré-Piverdière
Benoît Goerg	CFA NTA
Mélanie Cunin	CFPPA Montreuil Bellay
Etienne Perdriau	CFPPA Montreuil Bellay
Jérôme Delest	CFPPA Montreuil Bellay
Muriel Delhumeau	CFPPA Montreuil Bellay
Philippe Lebret	CFPPA Montreuil Bellay
Pauline Lépine	EFEA Nantes
Sandrine Guérin	EFEA Nantes
Jérémy Bouquet	CFA Montreuil Bellay
Noémie Brunet	CFA Montreuil Bellay
Mickaël Arnoux	CFC Briacé
Stéphanie Godet	CFPPA La Germinière
Armelle Baumard	CFC Charles Peguy
Marie Vignon	CFC Charles Peguy
Benoît Sourisseau	CFPC Nature

Membres professionnels :

Renaud Grolleau
Etienne Matrion
Thierry Martin
Vanessa Godfrin
Thierry Berson
Jessica Choplain
Marc Hodson
Jean Louis Belin
Julie Volant
Jean Michel Leguen
Martin Joffre
Julien Gruchet
Thibauld Chesneau
Jérôme Border
Marie Bucher